Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 0770478
Centre d'intérêt: 160

Québec (Province) Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Cadre de référence pour le plan quinquennal d'investissements universitaires 1985-1990 / [Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires]. -- [Québec] : La Direction, 1985.
32 p. ; 36 cm.

Code: 37-8244.

Descripteur(s): Financement * Plan de développement * Normes budgétaires * Politique gouvernementale * Equipement * Bâtiment * Construction * Rénovation * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Le document a pour objet de présenter le cadre de référence concernant la politique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie en matière d'investissements universitaires. Il comprend quatre sections. La première présente le contexte général dans lequel le plan quinquennal 1985-1990 est préparé. La deuxième présente les données de base et le cadre normatif qui permettent de rendre opérationnels les objectifs et les politiques d'investissement. La troisième section présente les différentes composantes du plan ainsi que les formules de calcul qui permettent de déterminer les montants alloués à chaque composante. La quatrième section résume l'essentiel de la contribution du Ministère pour le plan 1985-1990. Le plan détaillé est présenté dans le document intitulé: "Plan quinquennal d'investissements universitaires 1985-1990".

Type de document: r

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 1985-1990

Québec

ED00 8770478

CADRE DE REFERENCE

pour le plan quinquennal
d'investissements universitaires
1985-1990

Edition: Mai 1985

TABLE DES MATIÈRES

		Page
	Introduction	1
I-	Le contexte général dans lequel le plan quinquennal 1985-1990 est préparé	2
	1. Rappel du plan quinquennal 1984-1989	2
	2. Plan quinquennal 1985-1990	2
II-	Les donrées de base et le cadre normatif servant à l'élaboration du plan d'investissements universitaires	2
	1. Les données de base	3
	1.1 Inventaire des locaux des universités	3
	1.2 Prévisions d'effectifs étudiants	3
	2. Le cadre normatif	4
	2.1 Les normes d'espaces	4
	2.2 Les normes de coûts	5
	2.3 Les autres paramètres	6
III-	Les différentes composantes du plan d'investissements et les méthodes de calcul utilisées	6
	1. Les projets en cours de réalisation	6
	2. Les enveloppes annuelles	7
	2.1 Méthode de calcul des enveloppes annuelles	7
	2.2 Résultats des calculs et ajustement des enveloppes annuelles 1985-1986	8
	2.3 Prélèvements et répartition du solde des enveloppes annuelles entre les universités	9
	3. Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques liés au virage technologique	11
	4. Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition de micro-ordinateurs	12
	5. Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel de biens immobiliers	12
	5.1 Etat de la situation pour l'ensemble du Québec	12
	5.2 La situation pour chaque établissement universitaire	13
	5.3 Principaux projets prévus au plan	19
	6. Les cas particuliers	20
	7. Réserve pour hausse des coûts	21
IV-	Sommaire du plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1985-1990	22

		Page
Tableau 1	- Normes de coûts	24
Tableau 2	- Comparaison des espaces normalisés estimés 1984-1985 et des espaces inventoriés 1984-1985	27
Tableau 3	- Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme	29

INTRODUCTION

Ce document a pour objet de présenter le cadre de référence concernant la politique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie en matière d'investissements universitaires. Ce cadre a permis l'élaboration du plan quinquennal d'investissements universitaires 1985-1990 lequel doit être approuvé par le gouvernement conformément à la loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., chapitre I-17).

Ce cadre de référence reprend l'essentiel des orientations déjà énoncées lors des cinq derniers plans quinquennaux. Le Ministère a tenu compte de l'avis du Conseil des universités concernant les plans 1980-1985 et 1981-1986 et a maintenu les modifications apportées à cette occasion. Cependant, quelques changements techniques concernant, notamment, le calcul des heures-contacts et les normes s'y rapportant, n'ont pas été retenus compte tenu du fait que de tels changements ne peuvent être faits isolément. Une révision de l'ensemble des normes se fera au cours des prochains mois en consultation et en collaboration avec les représentants des universités.

Par ailleurs, pour calculer les enveloppes annuelles, le Ministère a dû estimer certaines données de base à partir des plus récentes données réelles connues. Les enveloppes annuelles de ce plan seront révisées lorsque les données 1984-1985 seront connues.

Les principaux objectifs concernant la politique des investissements universitaires sont maintenus:

- Permettre l'accès aux universités à tous ceux qui sont aptes à entreprendre de telles études supérieures en comblant les besoins temporaires d'espace par des locations et les besoins permanents par des acquisitions ou des constructions.

- Distribuer équitablement les ressources financières disponibles entre les régions et les établissements.

- Accorder la priorité à la location ou à l'acquisition d'espaces devenus excédentaires dans les secteurs public et para-public, lorsque les besoins de nouveaux espaces sont justifiés.

- Accorder la priorité au maintien en bon état des biens existants lorsque les ressources financières sont insuffisantes pour satisfaire tous les besoins.

- Susciter des projets de partage interinstitutionnel pour certains locaux et équipements spécialisés et coûteux.

En plus de participer à la poursuite des objectifs mentionnés ci-dessus, le Ministère demande aux universités de collaborer activement à l'application des politiques gouvernementales qui ont une incidence sur les équipements mobiliers et immobiliers comme, par exemple, les politiques concernant les personnes handicapées, la politique de santé et de sécurité au travail, la politique d'économie d'énergie et la politique d'achat.

Le présent document comprend quatre sections. La première présente le contexte général dans lequel le plan quinquennal 1985-1990 est préparé. La deuxième présente les données de base et le cadre normatif qui permettent de rendre opérationnels les objectifs et les politiques d'investissement. La troisième section présente les différentes composantes du plan ainsi que les formules de calcul qui permettent de déterminer les montants alloués à chaque composante. La quatrième section résume l'essentiel de la contribution totale du Ministère pour le plan 1985-1990. Le plan détaillé est présenté dans le document intitulé: Plan quinquennal d'investissements universitaires 1985-1990.

I- LE CONTEXTE GÉNÉRAL DANS LEQUEL LE PLAN QUINQUENNAL 1985-1990 EST PRÉPARÉ

1- Rappel du plan quinquennal 1984-1989

Par le C.T. #148332 en date du 17 janvier 1984 concernant le programme pluriannuel d'immobilisations du Gouvernement, le Conseil du trésor a établi les montants relatifs aux investissements des universités pour les années 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987 à 63,4 M $, 57,2 M $ et 56,0 M $ respectivement.

La décision du Conseil du trésor était fondée sur une analyse de la capacité de payer du Gouvernement et sur l'évolution probable du service de la dette. Cependant, il est apparu que cette décision aurait eu pour effet que plusieurs projets d'ajouts d'espace, justifiés par les normes que le Ministère applique depuis 1975, n'auraient pu être réalisés.

En raison des difficultés suscitées par la décision du Conseil du trésor concernant les investissements des universités, le Ministère et le secrétariat du Conseil du trésor ont exploré des possibilités de solution aux problèmes identifiés.

Ces travaux ont conduit à un réaménagement des montants d'investissements fixés par le Conseil du trésor dans le programme pluriannuel d'immobilisations du Gouvernement pour réaliser les projets d'ajouts d'espace dans le cadre du plan quinquennal d'investissements 1984-1989.

Ainsi, les enveloppes budgétaires annuelles pour l'acquisition, le remplacement d'équipements mobiliers, les réaménagements, la rénovation et l'entretien des édifices furent globalement indexées de 2,5 % pour chacune des années du plan. Par ailleurs, pour réaliser les investissements dans les années 1985-1986 et 1986-1987 principalement, le Conseil du trésor a ajouté 6,1 M $ à l'enveloppe budgétaire déjà consentie. Ce réaménagement a permis au Ministère d'introduire dans le plan 1984-1989 cinq projets d'ajouts d'espace justifiés par les normes.

2- Plan quinquennal 1985-1990

Toujours en se basant sur une analyse de la capacité de payer du Gouvernement et sur l'évolution probable du service de la dette, à sa séance du 2 avril 1985, le Conseil du trésor a révisé les montants relatifs aux investissements des universités pour les années 1985-1986, 1986-1987 et 1987-1988 à 62,3 M $, 83,6 M $ et 75,9 M $ respectivement. Ces montants comprennent 10 M $ de l'enveloppe initiale de 15 M $, répartie sur les années 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987, accordée par le Comité des priorités pour accélérer le remplacement ou l'acquisition d'équipements scientifiques liés au virage technologique. Ils comprennent également une enveloppe de 8,4 M $, répartie sur trois ans, pour l'acquisition de micro-ordinateurs. Ils comprennent finalement une enveloppe de 35,8 M $ pour les initiatives nouvelles en matière d'ajouts d'espace en propriété dans les universités.

II- LES DONNÉES DE BASE ET LE CADRE NORMATIF SERVANT À L'ÉLABORATION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES

L'élaboration du plan quinquennal d'investissements universitaires nécessite l'utilisation de plusieurs types de données comme celles provenant de l'inventaire des locaux des universités et celles concernant les prévisions d'effectifs étudiants. La détermination des

différentes enveloppes contenues dans le plan d'investissements universitaires implique aussi l'utilisation de normes d'espaces, de normes de coûts, et d'autres paramètres qui sont décrits plus loin.

1. Les données de base

1.1- Inventaire des locaux des universités

Les locaux des universités font l'objet, depuis quelques années, d'un inventaire qui est mis à jour annuellement. Cet inventaire comprend deux composantes principales.

La première est constituée de l'inventaire des locaux universitaires et de celui des surfaces brutes des édifices, de parties d'édifice et de planchers. L'inventaire des locaux universitaires permet d'obtenir des données sur la localisation, le statut (propriétaire, locataire), la superficie, le nombre de places installées et le type d'utilisation (salles de cours, laboratoires, etc.) de chaque local.

La seconde permet de décrire l'utilisation des salles de cours et des laboratoires d'enseignement en identifiant, pour chacune des activités d'enseignement inventoriées, le jour, les heures, l'édifice, le local et le nombre d'inscriptions. Ces informations permettent de calculer le nombre d'heures-contacts pour différentes activités, à divers moments d'une journée. On peut ainsi évaluer le degré d'utilisation des salles de cours et des laboratoires d'enseignement et connaître les périodes de pointe.

Les informations concernant l'utilisation des salles de cours et des laboratoires d'enseignement, ainsi que celles concernant les effectifs étudiants et le personnel des universités permettent de calculer les espaces normalisés pour chaque établissement universitaire. En comparant les données de l'inventaire des locaux des universités aux espaces normalisés, il devient possible de déterminer la position relative de chacun des établissements universitaires dans le réseau. Cette comparaison fait l'objet d'une publication appelée "Position relative de chaque établissement du réseau universitaire québécois par rapport aux espaces normalisés".(1)

1.2- Prévisions des effectifs étudiants

Pour l'élaboration du plan quinquennal 1985-1990, le Ministère a recueilli auprès de chacune des universités des données concernant les clientèles réelles pour les sessions d'été et d'automne 1984. Ces données ont permis d'estimer les clientèles de l'année académique 1984-1985.

Le Ministère a ensuite réalisé une nouvelle prévision à long terme des effectifs étudiants selon la méthode des taux de fréquentation fixes. Cette prévision est basée sur les taux de fréquentation régionaux et les taux d'attraction de chaque université, tel qu'observés en 1984-1985. C'est à partir de cette nouvelle prévision qu'ont été dérivées les estimations des espaces normalisés prévus à long terme (tableau 3).

Suivant la méthode recommandée par le Conseil des universités dans son avis sur les plans d'investissements 1980-1985 et 1981-1986, et comme il l'avait fait pour les plans quinquennaux 1982-1987, 1983-1988 et 1984-1989, le Ministère a

---

(1) La dernière mise à jour est datée du mois de mai 1985.

élaboré une prévision des effectifs étudiants basée sur l'hypothèse de la non-augmentation du taux de fréquentation. En effet, le Ministère est d'avis qu'il faut être prudent lorsqu'on planifie les investissements des universités. Cette prudence est justifiée par le ralentissement de la croissance du nombre d'étudiants au niveau collégial, la baisse prévue des effectifs étudiants autour des années 1990 et le risque de suréquiper le réseau universitaire.

2. Le cadre normatif

2.1- Les normes d'espace

La méthode de calcul des espaces normalisés a été maitenue. Ce calcul, présenté en détail dans le document intitulé "Position relative de chaque établissement du réseau universitaire québécois par rapport aux espaces normalisés", a donné comme résultat les espaces normalisés 1983-1984 (tableau 3, colonne A).

Les catégories d'espaces ainsi que les unités de mesure utilisées pour chaque catégorie dans la préparation du présent cadre de référence sont les suivantes:

Catégorie d'espace	Unité de mesure
1- Salles de cours	Heures-contacts des 5 périodes journalières de 9 heures consécutives les plus achalandées de la semaine.
2- Laboratoires d'enseignement	" " " "
3- Bureaux	Le personnel et les étudiants ayant besoin de tels espaces.
4- Laboratoires de recherche	" " " "
5- Bibliothèques	Étudiants équivalence temps complet correspondant aux 5 périodes journalières de 9 heures consécutives les plus achalandées de la semaine.
6- Salles d'assemblée et d'exposition	" " "
7- Equipements intérieurs de sport	" " "
8- Services aux étudiants et au personnel et services alimentaires	" " "
9- Services de communication	" " "
10- Services d'entretien	Un pourcentage des catégories précédentes.

Ainsi donc, pour le plan 1985-1990, les espaces normalisés, à long terme, sont le résultat du calcul suivant:

Espaces normalisés		Variation des effectifs étudiants		Espaces normalisés
1983-1984	X	1984-1985/1983-1984	=	1984-1985
1984-1985	X	Taux de variation long terme	=	Espaces normalisés long terme

Dans son avis sur les investissements universitaires des années 80, le Conseil des universités recommandait de répartir les espaces en catégories jugées essentielles au fonctionnement d'une université, et en catégories pouvant être partagées par les établissements. Compte tenu des difficultés rencontrées lors d'une telle catégorisation, le Ministère est d'avis que cette recommandation devrait être étudiée lors de la révision des normes.

Cependant, le Ministère a poursuivi cette réflexion pour des cas "ad hoc", concernant principalement l'Université Concordia et l'Université de Montréal. Dans le premier cas, le Ministère a tenu compte de la proximité de l'Université McGill et de l'Université Concordia et recommande que l'ajout d'espace prévu à l'Université Concordia soit diminué, et que soit accentuée la collaboration qui existe déjà entre ces deux universités.(Voir page 18)

Quant au campus de l'Université de Montréal où sont situées également l'École des H.E.C. et l'École Polytechnique, le Ministère a tenu compte de leur proximité dans son calcul des espaces normalisés, en prenant la moyenne entre le calcul des espaces normalisés pour chaque établissement pris individuellement et le calcul de ces espaces s'ils ne formaient qu'une seule université (voir page 13).

De même, le Ministère propose d'aménager un seul complexe sportif pour l'U.Q.A.M. et pour Concordia à l'intérieur des espaces disponibles au Parc Olympique lorsqu'il sera question de doter ces deux universités d'installations sportives.

2.2- Les normes de coûts (cf. tableau 1)

Dans la préparation du plan quinquennal, le Ministère utilise, pour estimer le coût d'un projet de construction, les coûts unitaires médians extraits de la publication "Building Construction Cost Data 1985" de Robert Snow Means. Ces coûts unitaires exprimés en dollars par mètre carré brut incluent les équipements intégrés, les conditions spéciales et les contingences. Le Ministère y ajoute 5 % pour tenir compte des aménagements extérieurs et 10 % pour tenir compte des honoraires professionnels. On y ajoute aussi le mobilier, l'appareillage et l'outillage. Ces coûts unitaires sont exprimés en dollars de décembre 1985 et sont convertis en coûts unitaires exprimés en dollars par mètre carré net en supposant un rapport surface nette/surface brute de 68 %. Ces coûts unitaires sont les suivants:

Catégorie d'espaces	Du m^2 brut	Du m^2 net
Labos, services de communication, cliniques	1 368,68 $	2 012,70 $
Classes, bureaux, etc.	1 059,42 $	1 558,02 $

Le coût des travaux sera aussi majoré des montants affectés à l'intégration des arts selon la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (tableau 1, page 26).

2.3- Les autres paramètres

En plus des données de base et des normes décrites précédemment, l'élaboration du plan d'investissements universitaires implique l'utilisation d'autres paramètres comme, par exemple, l'âge et la vie utile des édifices et des équipements.

Les données de base, les normes ainsi que les autres paramètres permettent d'évaluer les montants qui doivent être consacrés par le Ministère pour les différentes composantes du plan d'investissements universitaires, par l'intermédiaire de formules ou méthodes de calcul propres à chacune de ces composantes.

111- LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU PLAN D'INVESTISSEMENTS ET LES MÉTHODES DE CALCUL UTILISÉES

Les différentes composantes que l'on retrouve dans ce plan quinquennal d'investissements universitaires sont:

1- les projets en cours de réalisation;

2- les enveloppes annuelles:
   -pour le renouvellement, la rénovation ou le réaménagement du stock actuel des biens immobiliers;
   -le remplacement des biens mobiliers;
   -l'ajout de biens mobiliers.

3- l'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques liés au virage technologique;

4- l'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition de micro-ordinateurs;

5- les montants consacrés à l'augmentation du stock actuel de biens immobiliers;

6- les cas particuliers;

7- la provision pour hausse des coûts.

1. Les projets en cours de réalisation

Le plan d'investissements universitaires est révisé annuellement. Cependant, la réalisation des projets qu'il contient peut s'échelonner sur plusieurs années. Les montants consacrés à ces projets sont alors versés progressivement, au fur et à mesure de leur réalisation.

Chacun des projets en cours de réalisation a fait l'objet d'un mémoire d'intention qui a été approuvé par le Conseil du trésor. A partir du moment où un projet est approuvé par le Conseil du trésor, il fait partie de l'enveloppe dite "engagée" du plan quinquennal.

Pour la période couverte par le plan quinquennal 1985-1990, le montant total consacré aux projets en cours de réalisation est de 17,7 M $; ce montant comprend 14,0 M $ déjà dépensés lors des plans précédents, et 3,7 M $ pour terminer les projets en cours. Les projets qui sont en cours de construction ou d'acquisition sont les suivants:
-Acquisition d'une ferme pour l'École de médecine vétérinaire (U de M)
-Agrandissement (HEC)
-Acquisition et réaménagement de l'École Émile Nelligan (ETS)

2. Les enveloppes annuelles (voir plan 1985-1990 page 31)

Il est nécessaire de rendre compatibles les biens immobiliers et mobiliers existants aux changements dans la composition des effectifs étudiants, dans les méthodes d'enseignement, de recherche et de gestion, dans la technologie en général, dans les techniques de construction afin de réduire les coûts d'opération (comme par exemple la consommation de l'énergie), dans les codes de sécurité, etc. Il est nécessaire, également, de remplacer certains biens immobiliers et mobiliers, ou parties de ceux-ci, à cause de l'usure physique.

La prise en compte de besoins particuliers reconnus par l'ensemble de la société québécoise dans certains domaines implique aussi une adaptation des biens immobiliers et mobiliers existants. En particulier, le Ministère s'attend à ce que les universités portent une attention spéciale, lors de la rénovation et du réaménagement des espaces, à l'accessibilité des étudiants handicapés à l'université ainsi qu'à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité conformément aux politiques mises en oeuvre dans ces domaines par le gouvernement du Québec. Le Ministère s'attend aussi à ce que les universités fassent un effort soutenu afin de supporter la politique d'économie d'énergie et la politique d'achat mises en oeuvre par le gouvernement du Québec.

Tout comme ce fut le cas dans le plan quinquennal 1984-1989, les enveloppes annuelles sont globalement indexées de 2,5 % par année. Ainsi, l'enveloppe 1984-1985 établie à 44,0 M $ est portée à 45,1 M $ en 1985-1986.

Toutefois, la méthode habituelle de calcul des enveloppes annuelles est maintenue afin de préserver l'équité entre les universités. Le Ministère distribue ensuite l'enveloppe globale autorisée de 45,1 M $ au prorata du résultat de la méthode habituelle de calcul.

Les sections suivantes présentent, en 2,1 la méthode de calcul des enveloppes annuelles, en 2,2, les résultats de ces calculs pour l'année 1985-1986 et, en 2,3, la liste des prélèvements ainsi que la répartition du solde des enveloppes annuelles.

2.1- Méthode de calcul des enveloppes annuelles

Comme c'était le cas pour les plans quinquennaux antérieurs, le plan quinquennal 1985-1990 comporte trois enveloppes budgétaires annuelles: la première couvre les réaménagements, la rénovation et l'entretien des biens immobiliers, la seconde porte sur le remplacement de biens mobiliers, alors que la troisième permet d'augmenter le stock actuel de biens mobiliers pour tenir compte de la croissance des effectifs étudiants.

Dans la préparation du plan quinquennal 1985-1990, le Ministère utilise, pour le calcul de ces enveloppes, les mêmes formules de calcul qui ont servi pour le plan quinquennal précédent.

2.1.1- Méthode de calcul de l'enveloppe annuelle pour la rénovation et le réaménagement des biens immobiliers

Observant que le taux moyen annuel de dépréciation généralement accepté dans le cas d'édifices du genre de ceux occupés par les universités est d'environ 1 %, le Ministère en conclut que la vie utile moyenne des édifices universitaires serait de cent ans. Constatant également que les plus vieux édifices se déprécient plus rapidement que les plus jeunes, le Ministère propose que l'enveloppe des rénovations et des réaménagements soit établie en calculant 1 % de

la valeur estimée du stock brut normalisé des locaux, valeur corrigée d'un coefficient de vétusté pour tenir compte de l'âge des édifices de plus de 25 ans. Comme pour les autres enveloppes, et en conformité avec la politique d'autofinancement des espaces en propriété qui se situent au-dessus des espaces normalisés, le pourcentage de 1 % est appliqué sur les espaces normalisés plutôt que sur les espaces réels.

2.1.2- Méthode de calcul de l'enveloppe annuelle pour le remplacement des biens mobiliers

Un examen de certaines données sur la vie utile des équipements mobiliers utilisés dans les hôpitaux (1) a montré qu'une vie utile moyenne de 10 ans, pour les équipements de laboratoire, et de 15 ans, pour les autres équipements, serait appropriée. En conséquence, le Ministère établit l'enveloppe pour le remplacement des équipements spécialisés en calculant 10 % de la valeur estimée du stock normalisé de ces équipements et l'enveloppe pour les autres équipements en calculant 6,67 % de la valeur estimée du stock normalisé de ces équipements.

2.1.3- Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel des biens mobiliers pour tenir compte de la croissance des effectifs étudiants

L'enveloppe annuelle pour l'ajout de biens mobiliers nécessaires à l'accueil des nouveaux étudiants est calculée en multipliant la valeur estimée du stock normalisé des équipements mobiliers en 1984-1985 par le taux d'accroissement de la population étudiante. Pour l'année 1985-1986, le Ministère utilise le taux moyen de variation des clientèles entre 1981-1982 et 1984-1985. En procédant ainsi, on obtient une évolution plus uniforme des clientèles étudiantes qui élimine l'effet des soubresauts.

Pour tenir compte des économies d'échelle possibles lorsque la taille d'un établissement augmente, le Ministère détermine le stock des biens mobiliers requis pour accueillir les nouvelles clientèles en appliquant un taux de financement correspondant à 50 % de l'augmentation des clientèles. Cette méthode permet de mieux tenir compte de la réalité des coûts imputables à une hausse de clientèles.

2.2- Résultat des calculs et ajustement des enveloppes annuelles 1985-1986

L'application des formules permet de calculer le montant total qui serait consacré aux trois enveloppes définies ci-dessus en 1985-1986.

Dans le plan quinquennal 1984-1989, les enveloppes annuelles 1984-1985 avaient été calculées en fonction d'espaces normalisés estimés 1983-1984 et de normes de coûts estimées également. Ce calcul avait donné une enveloppe globale de 48,8 M $. Connaissant maintenant les espaces normalisés réels pour 1983-1984 et les indices de coûts pour l'année 1984-1985, le Ministère a procédé à une révision des enveloppes annuelles 1984-1985 pour en arriver à une répartition plus équitable. L'enveloppe globale révisée s'établit à 50,7 M $ pour 1984-1985, ce qui représente un ajustement positif de 1,9 M $ qui est effectué à l'enveloppe 1985-1986.

(1) Manuel de comptabilité des hôpitaux du Canada publié par l'Association des hôpitaux du Canada.

D'autre part, tout comme dans le plan quinquennal 1984-1989, les enveloppes annuelles sont globalement indexées de 2,5 % par année. Ainsi l'enveloppe 1984-1985 établie initialement à 44,0 M $ est portée à 45,1 M $ en 1985-1986.

Afin de préserver l'équité entre les universités, le Ministère distribue ensuite l'enveloppe globale autorisée de 45,1 M $ au prorata du résultat de la méthode habituelle de calcul ajusté suite à la révision des enveloppes 1984-1985. Ces ajustements aux enveloppes annuelles 1985-1986 sont illustrés par le tableau suivant:

	Enveloppe théorique 1985-1986	Ajustement révision enveloppe 1984-1985	Enveloppe ajustée 1985-1986	Enveloppe autorisée 1985-1986
Enveloppe pour le renouvellement, la rénovation ou le réaménagement des biens immobiliers	21 539	+ 344	21 883	16 581
Enveloppe pour le remplacement des biens mobiliers	28 541	+ 1 637	30 178	22 866
Enveloppe pour l'augmentation des biens mobiliers	7 457	- 30	7 427	5 628
Total	57 537	+ 1 951	59 488	45 075

Tel qu'établi lors des plans quinquennaux antérieurs et considérant le fait que les universités peuvent effectuer des transferts entre les trois enveloppes annuelles, les nouveaux projets de réaménagement et de rénovation présentés par chaque université devront être financés à même les enveloppes annuelles.

Toutefois, le Ministère permet aux universités d'emprunter les sommes nécessaires pour financer les projets majeurs de rénovations et de réaménagements qu'elles jugent prioritaires. Cette mesure a pour but de permettre aux universités d'étaler l'impact financier de ces projets sur plusieurs années. Ces emprunts devront être remboursés à même les enveloppes annuelles sur une période ne dépassant pas la durée d'un plan, soit cinq ans. Les montants prélevés afin de rembourser le capital et l'intérêt de ces emprunts ne devront cependant pas excéder 25 % du montant total des trois enveloppes annuelles allouées à chaque université.

Afin de garantir une plus grande stabilité à la partie du montant total de ces enveloppes annuelles qui pourra être utilisée pour rembourser le capital et l'intérêt d'emprunts, le Ministère imputera à l'enveloppe engagée de chaque plan quinquennal, et pour la durée totale de chacun de ces plans, un montant total équivalant à 25 % du montant annuel prévu pour chaque université au chapitre des enveloppes annuelles. L'autre partie de ces dernières sera portée à l'enveloppe non engagée de chaque plan quinquennal.

2.3- Prélèvements et répartition du solde des enveloppes annuelles entre les universités

Lors de l'approbation des derniers plans quinquennaux, le Ministère a mis en évidence les interrelations qui existent entre les différentes enveloppes suivantes:

-l'enveloppe annuelle pour le remplacement des biens mobiliers;

-l'enveloppe annuelle pour l'augmentation du stock actuel de biens mobiliers;

-l'enveloppe pour le fonds de développement pédagogique;

-l'enveloppe pour le fonds FCAR d'aide et de soutien à la recherche;

-la partie des projets d'ajouts d'espace imputable au mobilier, à l'appareillage et à l'outillage;

Après étude de ces interrelations, le Conseil du trésor et le Ministère ont considéré que les enveloppes annuelles pour le remplacement et l'augmentation des biens mobiliers devaient, à partir de l'année 1980-1981, couvrir l'ensemble des besoins identifiés ci-dessus.

En conséquence, le Ministère a été amené à préciser la méthode de répartition, entre les universités, des montants couverts par les trois enveloppes annuelles.

Cette méthode de répartition des enveloppes annuelles consiste à prélever, sur le montant total représenté par ces enveloppes, les montants nécessaires au financement des équipements reliés au fonds de développement pédagogique, au fonds FCAR et, lorsqu'il s'agit d'ajouts d'espace, les montants liés aux réaménagements et aux rénovations engendrés par ces projets (sauf dans les cas d'acquisition d'un édifice déjà existant) de même que les ajouts d'équipements mobiliers relatifs à ces ajouts d'espaces. Le solde du montant total est ensuite distribué entre les universités au prorata des enveloppes annuelles avant prélèvements.

Advenant qu'une partie des montants ainsi prélevés n'ait pas été dépensée pendant l'année, elle est redistribuée entre les universités en augmentant le total des enveloppes annuelles du solde non distribué des années précédentes.

Considérant que l'attention du Conseil du trésor porte surtout sur le montant global des enveloppes annuelles, plutôt que sur la méthode de répartition de celles-ci entre les universités, le Ministère propose qu'il soit autorisé à financer certains projets de rénovation, réaménagement ou d'acquisition d'équipements mobiliers jugés prioritaires par un prélèvement à même les enveloppes annuelles. De tels projets financés entièrement par prélèvement seraient automatiquement inscrits dans l'enveloppe engagée.

Les éléments qui suivent font l'objet de prélèvements sur les enveloppes annuelles 1985-1986:

a) <u>Acquisition d'équipements dans le cadre du fonds FCAR pour l'aide et le soutien à la recherche</u>

Suite à la création du fonds FCAR, un nouveau programme (programme 07) a été ajouté au budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Les crédits nécessaires au financement des équipements scientifiques reliés au fonds FCAR n'ont cependant pas été inclus dans ce programme. Ces crédits sont, comme par le passé, présentés comme une composante du plan quinquennal d'investissements universitaires.

Le montant prévu pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du programme FCAR est de 1 686 000 $ en 1985-1986. La répartition de ce montant entre les universités n'a pas encore été faite par les administrateurs du fonds FCAR.

b) Demandes particulières de rénovation urgente ou d'acquisition d'équipements

Certaines universités peuvent faire face à un problème de rénovation urgente d'un édifice existant qui ne saurait être couvert par les enveloppes annuelles. Dans certains cas, le Ministère peut accepter de verser une subvention spéciale aux universités concernées.

D'autre part, les équipements requis pour l'implantation de nouveaux programmes dans des secteurs autres que ceux du virage technologique font l'objet de subventions particulières qui sont habituellement prélevées sur les enveloppes annuelles.

Finalement, afin de permettre à une nouvelle institution d'accomplir sa mission d'enseignement, il peut être nécessaire de lui accorder une subvention spéciale afin de compléter le stock d'équipements mobiliers dont elle a besoin.

Pour répondre à ces trois types de demandes particulières au cours des années 1985-1986 et 1986-1987, le Ministère prélève à même les enveloppes annuelles un montant de 2 000 000 $ pour chacune de ces deux années. Ce montant sera réparti entre les universités à la suite d'analyses ad hoc.

Advenant qu'une partie du montant ainsi prélevé n'ait pas été dépensée pendant l'année, elle sera redistribuée entre les universités au prorata des enveloppes annuelles distribuées.

c) Autres acquisitions de biens mobiliers

Certaines autres acquisitions de biens mobiliers, imputables à des ajouts d'espaces, font l'objet d'une subvention spéciale. Le montant total consacré à l'acquisition de ces biens mobiliers est de 203 000 $ en 1985-1986.

Les projets pour lesquels l'acquisition d'équipements mobiliers est prévue en 1985-1986 sont les suivants:

	(En 000 $)
H.E.C. Agrandissement de l'école	177
Université de Montréal Acquisition d'une ferme	26
Total	203

3. Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques liés au virage technologique

Dans le cadre de la revue des programmes 1984-1985, le Ministère a obtenu une enveloppe supplémentaire de 15 M $, répartie sur les années 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987, pour le financement de l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires. Le plan quinquennal 1985-1990 comprend un solde de 10 M $ qui sera distribué après analyse spécifique des demandes en ces domaines.

De l'enveloppe initiale de 15 M $, le Ministère a réservé un montant de 5,5 M $ pour l'acquisition d'équipements dans le cadre de la création de nouvelles équipes de recherche. Quant au solde de 9,5 M $, il vient supporter l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du Fonds de développement pédagogique, de l'évaluation sectorielle des programmes menée par le Conseil des universités, et dans le cadre de la participation des universités aux activités du Centre québécois pour l'informatisation de la production du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

4. Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition de micro-ordinateurs

Dans le cadre du programme de la micro-informatique à des fins d'enseignement dans le réseau des universités, le Conseil du trésor a alloué une enveloppe de 8,4 M $, répartie sur trois ans (4,2 M $ en 1985-1986, 2,1 M $ en 1986-1987 et 2,1 M $ en 1987-1988), pour permettre aux universités d'acquérir des micro-ordinateurs. Les modalités de distribution de cette enveloppe seront précisées ultérieurement.

5. Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel des biens immobiliers

L'augmentation du stock actuel des biens immobiliers découle de l'étude de facteurs tels que les prévisions d'effectifs étudiants, les espaces inventoriés et la position relative de chaque région ainsi que de chaque établissement dans la région à laquelle il appartient par rapport aux espaces normalisés. De plus, certaines situations particulières peuvent justifier l'ajout d'espace.

L'augmentation du stock des biens immobiliers peut se faire soit en achetant des propriétés, soit en construisant de nouvelles bâtisses, soit en agrandissant des édifices existants, soit en louant des espaces additionnels. Cependant, ces ajouts d'espace doivent se faire en priorité par l'utilisation des espaces excédentaires dans les secteurs public et para-public. Le calcul des espaces additionnels requis se fait en comparant les espaces en propriété inventoriés aux espaces normalisés prévus à long terme; dans le cas où les besoins se manifestent à court ou à moyen terme, le Ministère autorise la location d'espace additionnel. Les politiques actuelles permettent aux établissements universitaires de disposer des espaces nécessaires pour faire face aux variations annuelles d'effectifs étudiants.

5.1- État de la situation pour l'ensemble du Québec

Pour l'ensemble du Québec, le tableau 2 montre qu'en 1984-1985 le rapport des espaces en propriété sur les espaces normalisés 1984-1985 était de 0,83, soit un déficit de 17,2 %. Les locations représentaient 189 846 mètres carrés, soit 13,9 % des espaces normalisés, ce qui signifie que les espaces occupés correspondaient à 97 % des espaces normalisés.

Cependant, il existe de fortes disparités entre les universités et les surplus constatés dans l'une ou l'autre d'entre elles peuvent difficilement être utilisés par celles qui sont déficitaires. De même, quelques cas particuliers peuvent aussi créer l'illusion du maintien artificiel d'espaces excédentaires au moyen des locations. Dans les faits, certains espaces loués ne peuvent être remplacés facilement parce qu'ils sont trop spécialisés (exemple: Faculté de médecine à l'Université de Sherbrooke) et ce, même s'il y a des catégories d'espaces en surplus dans une université qui loue de tels espaces spécialisés.

À plus long terme, le tableau 3 montre que, globalement, les espaces en propriété du réseau universitaire seront inférieurs de 4,8 % aux espaces normalisés prévus à long terme. Toutefois, des disparités demeurent entre les universités. C'est pourquoi, le Ministère prévoit certains ajouts d'espace qui auront pour effet de porter le rapport espaces en propriété/espaces normalisés à long terme à 1,02.

Comme par le passé, les universités peuvent accroître leur stock d'espaces permanents à l'aide de subventions accordées par des organismes autres que le Ministère. Si ces espaces additionnels sont acquis, ils doivent s'autofinancer au fonctionnement comme à l'investissement et ils diminuent d'autant les espaces à acquérir et à louer que le Ministère pourra plus tard recommander de subventionner. Toutefois, pour les nouveaux projets autofinancés à partir de l'année 1980-1981, le Ministère assume le coût d'opération de ces espaces nouvellement acquis, dans la mesure où ces espaces additionnels ne portent pas l'ensemble des espaces en propriété ou en construction d'un établissement au-delà de ses besoins permanents d'espaces normalisés prévisibles à long terme.

5.2- La situation pour chaque établissement universitaire

- Polytechnique - Hautes Études Commerciales - Université de Montréal

Le Ministère a introduit une modification aux calculs des espaces normalisés pour le campus Université de Montréal, Polytechnique et Hautes Études Commerciales en considérant comme espaces normalisés de chaque établissement la moyenne des deux calculs suivants:

1. Calcul des espaces normalisés si chaque établissement était indépendant.

2. Calcul des espaces normalisés si ces établissements n'en formaient qu'un seul.

Cette modification a été introduite en raison du fait que le Ministère considère qu'il y a des possibilités de collaboration au niveau de l'utilisation de certains types de locaux. Les nouveaux calculs ont eu pour effet de bonifier les espaces normalisés de l'Université de Montréal de 290 mètres en 1983-1984, de diminuer ceux de l'École Polytechnique de 85 mètres et de diminuer ceux de l'École des Hautes Études Commerciales de 2 299 mètres. Considérant ce fait, le Ministère incitera ces établissements à accentuer leur collaboration au chapitre de l'utilisation des ressources physiques qui sont à leur disposition.

- Université de Montréal

Maintenant que le projet d'agrandissement de l'École de médecine vétérinaire est terminé, l'Université de Montréal est propriétaire de 200 338 mètres carrés d'espaces, ce qui représente un ratio de 0,89 par rapport aux espaces normalisés prévus à long terme.

Outre le projet d'acquisition d'une ferme destinée à l'enseignement et à la recherche en médecine vétérinaire autorisé par le Conseil du trésor (C.T. #156 141 du 23 avril 1985) et pour lequel une contribution de 1 000 000 M $ est prévue pour le Ministère, l'Université demande une participation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie pour un montant de 37,6 M $ pour le financement de quatre projets additionnels:

1) La construction d'une bibliothèque des sciences humaines (phases I et II).
2) La construction d'un pavillon des sciences mathématiques.
3) L'agrandissement du pavillon Marie-Victorin.
4) La construction d'un pavillon de l'administration.

En plus, l'Université de Montréal demande 26,2 M $ pour le financement de projets majeurs de réaménagement, de rénovation ou d'acquisition d'équipements mobiliers qui, selon l'Université, ne pourraient être assumés à même les enveloppes annuelles.

Considérant les limites financières fixées pour ce plan quinquennal et le ratio espaces en priorité/espaces normalisés à long terme relativement élevé pour l'Université de Montréal, le Ministère ne peut retenir l'ensemble des projets présentés.

Cependant, considérant l'effort démontré par l'Université de Montréal qui a entrepris de recueillir auprès du public la majeure partie des fonds nécessaires pour la réalisation de la Phase I du projet de bibliothèque des sciences humaines (équivalent à 6 675 mètres carrés), le Ministère est disposé à y contribuer pour un autre 2 429 mètres carrés, ce qui portera l'envergure du projet à 9 104 mètres carrés nets. Ce projet portera le ratio espaces en propriété/espaces normalisés à long terme de l'Université de Montréal à 0,93.

- <u>École Polytechnique</u>

L'École Polytechnique a connu une croissance d'effectifs étudiants de plus de 11 % en 1983-1984 et de 7,6 % en 1984-1985. Dans ces circonstances, l'édifice de 40 329 mètres carrés dont l'École est propriétaire a pu satisfaire 80 % de ses besoins. À plus long terme, le Ministère estime que 89 % des besoins pourront être comblés par l'édifice actuel.

Considérant que le déficit d'espaces se situe surtout au niveau des laboratoires et qu'il serait dommage d'en aménager dans une location compte tenu des coûts élevés; considérant aussi que l'École Polytechnique s'est engagée à recueillir auprès du secteur privé 2 000 000 $ pour l'agrandissement de l'École, le Ministère prévoit un agrandissement de 5 037 mètres carrés nets à un coût de 9 423 000 $ à l'École Polytechnique.

- <u>École des Hautes Études Commerciales</u>

Les 13 331 mètres carrés d'espaces en propriété de l'École des Hautes Études Commerciales ont permis de satisfaire 71% des besoins en 1984-1985. Diverses locations ont assuré à l'École des Hautes Études Commerciales les espaces nécessaires à la réalisation de sa mission.

Le Conseil du trésor a déjà autorisé un ajout de 2 776 mètre carrés à un coût évalué à 3 888 000 $ afin de combler le déficit d'espaces de l'École des hautes études commerciales en tenant compte du fait qu'il y a une possibilité de partage de locaux avec l'Université de Montréal. Le Ministère proposera prochainement au Conseil du trésor de réajuster le coût du projet à 4 100 000 $ pour tenir compte de l'évolution de l'indice des prix de la construction.

- Université du Québec à Montréal

L'Université du Québec à Montréal a connu, au cours des dernières années, une forte croissance de ses effectifs étudiants. Ses besoins de locaux ont crû proportionnellement, de telle sorte que l'université projette l'addition d'une seconde phase aux installations qu'elle possède déjà au Centre-ville de Montréal.

En 1984-1985, l'U.Q.A.M. était propriétaire de 82 645 mètres carrés d'espaces, ce qui représentait 57 % des espaces normalisés 1984-1985. Ce total comprend les 11 149 mètres carrés du Pavillon Athanase David qui est présentement inutilisable dans son état actuel.

L'U.Q.A.M. demandait un ajout de 52 500 mètres carrés d'espaces en propriété. Le plan prévoit une addition nette de 32 974 mètres carrés compte tenu des prévisions d'effectifs étudiants à long terme et compte tenu du fait que les espaces intérieurs de sport seront loués au Parc Olympique.

Les ajouts d'espace pourront prendre la forme suivante:

1. Acquisition du Pavillon Lafontaine d'une superficie de 8 674 mètres carrés nets et propriété du ministère de l'Education.

2. Acquisition du Pavillon des Arts IV de 8 801 mètres carrés nets et également propriété du ministère de l'Education. Ce projet comprend également une subvention spéciale évaluée à 1 M $ pour la transformation d'une partie de cet édifice.

3. Phase II du campus de 26 648 mètres carrés nets en construction et en rénovation (dont 11 149 mètres carrés nets déjà inventoriés pour le Pavillon Athanase David). Le coût de ce projet est présentement évalué à 45,5 M $ incluant le mobilier, l'appareillage et l'outillage.

L'ensemble de ces projets permettra à l'Université du Québec à Montréal d'être propriétaire de 94 % de ses espaces normalisés estimés à long terme.

- Installations sportives au Complexe olympique

Par ailleurs, le Ministère prévoit également l'aménagement d'installations sportives au Complexe olympique. En effet, un comité de travail formé après la tenue des Jeux olympiques et regroupant principalement des représentants de la R.I.O., de l'U.Q.A.M., de l'Université Concordia, du Cégep Dawson et de la Fédération des sports du Québec avait amorcé des études préparatoires à l'aménagement d'un complexe sportif dans le mât du stade.

Divers problèmes liés à l'édification du mât ont amené l'interruption des travaux de ce comité; ces problèmes sont maintenant résolus et les espaces prévus par la R.I.O. pour l'aménagement des espaces sportifs pour l'Université Concordia et pour l'U.Q.A.M. sont maintenant disponibles et prêts à être aménagés.

Conséquemment, après avoir étudié les modalités de financement d'un tel projet et après avoir consulté les universités concernées dans ce dossier, le Ministère soumettra au gouvernement, conjointement avec la Régie des installations olympiques, un projet concernant l'aménagement d'un Complexe sportif pour l'U.Q.A.M. et pour l'Université Concordia.

Cependant, compte tenu des coûts qui seront impliqués par un tel projet et compte tenu des compressions déjà appliquées à l'enveloppe de fonctionnement des universités, le Ministère ne prévoit donner suite à ce projet de location qu'à la condition que les sommes requises soient ajoutées à l'enveloppe des universités.

- École de Technologie Supérieure

Les 4 927 mètres carrés utilisés par l'École de Technologie Supérieure sont des espaces loués au Centre-ville de Montréal. Ils ne représentaient que 68 % des espaces normalisés 1984-1985.

En décembre 1979, le ministère de l'Éducation, sur la recommandation du Conseil des universités, levait le caractère expérimental de cet établissement. Compte tenu du développement de ses programmes, le Ministère prévoit que l'établissement connaîtra une croissance de ses effectifs étudiants plus élevée que la moyenne du réseau francophone. Déjà, les espaces normalisés de l'École s'établissent à 7 213 mètres carrés et on prévoit qu'ils doubleront dans un avenir prochain.

Pour permettre une solution durable du problème de la localisation de l'E.T.S., le Conseil des ministres, par le décret #2063-84 du 19 septembre 1984, a autorisé l'E.T.S. à acquérir de la C.E.C.M. l'École secondaire polyvalente Emile Nelligan, pour la somme de 8,0 M $ et à la réaménager pour la somme de 4 772 950 $. Cependant de ce montant, 129 000 $ devront être pris à même les enveloppes annuelles de l'E.T.S. Le montant total apparaissant au plan quinquennal est donc de 12 643 950 $. Cette école dont la superficie nette sera de 15 834 mètres carrés après les travaux de réaménagement, permettra de localiser en permanence l'E.T.S. à proximité du Centre-ville de Montréal.

- Institut Armand Frappier

L'Institut Armand Frappier disposait en propriété de 91 % des espaces normalisés calculés en 1984-1985 et, à long terme, ce rapport est estimé à 100 % selon les normes actuelles. Cependant, l'évolution de ces espaces est peu influencée par les variations de clientèles puisque cet établissement accueille relativement peu d'étudiants. Conséquemment, le financement des projets pour cet établissement est plus lié à certains objectifs de développement technologique qu'aux variations d'effectifs étudiants. Le Ministère a déjà inscrit dans les plans d'investissements précédents la partie autofinancée par l'I.A.F. de la construction du Pavillon des biotechnologies, pour un montant de 15 M $. Toutefois, il semble que ce projet ne se réalisera pas.

- Institut national de recherche scientifique

L'Institut national de recherche scientifique dispose de locaux en propriété ou en location à Montréal, à Québec et à Rimouski. Pour l'année 1984-1985, l'INRS louait la totalité de ses espaces à Québec et disposait d'espaces en propriété, à Montréal et à Rimouski. Ses espaces inventoriés se situent à 85 % de ses espaces normalisés en 1984-1985 dans les trois localités.

L'INRS-Santé est présentement logée dans des espaces qu'elle loue de l'Hôpital Louis-Hypolithe Lafontaine, à Montréal. Or, l'hôpital désire récupérer pour son propre usage les espaces loués à l'INRS-Santé. Suite à la proposition faite par l'INRS, le Ministère prévoit financer dans le cadre du plan 1985-1990 l'acquisition et le réaménagement d'une école appartenant à la C.E.C.M. Ce projet dont le coût global est évalué à 3,0 M $ conférera à l'INRS-Santé une superficie de quelques 2 000 mètres carrés nets, ce qui solutionnera de façon permanente le problème de localisation de cet organisme.

- Université McGill

L'Université McGill dispose, en propriété, de 97 % des espaces normalisés calculés en 1984-1985 et de 109 % des espaces normalisés prévus à long terme. En conséquence, le Ministère ne prévoit pas financer d'investissements dans cette université.

Le plan prévoit toutefois certains projets qui seront autofinancés par l'Université McGill: la rénovation de la Faculté de médecine et d'Art dentaire au coût de 5 000 000 $, la construction d'installations sportives pour une somme de 9 000 000 $, la rénovation de la Faculté de génie pour 9 300 000 $ ainsi que l'agrandissement de la ferme du Campus Macdonald au coût de 3 000 000 $.

Les modalités prévues aux enveloppes annuelles concernant les emprunts pour fin de rénovations majeures devraient permettre à l'Université McGill de se procurer les montants nécessaires à certains programmes de rénovation de ses édifices.

- Université Concordia

L'Université Concordia est propriétaire de 89 665 mètres carrés d'espaces, ce qui représente 65 % des espaces normalisés 1984-1985. Des locations de 28 270 mètres carrés ont permis à cette université de porter les espaces occupés à 85 % des espaces normalisés. À plus long terme, le déficit d'espaces en propriété est estimé à 23 659 mètres carrés nets; cette superficie tient compte du fait que les espaces intérieurs de sport seront loués au Parc Olympique.

L'Université propose de combler cet écart par la construction de 29 050 mètres carrés additionnels, dont 18 140 mètres carrés en bibliothèques et 10 910 mètres carrés d'espaces académiques en location-achat. L'Université propose de financer une partie du projet de bibliothèques par l'apport de fonds qu'elle a entrepris de recueillir auprès du public (15 M $).

Le Ministère prévoit pour sa part de participer au projet de bibliothèques de l'Université Concordia pour un montant de 18 787 000 $, ce qui représente 11 290 mètres carrés nets. De plus, l'Université finance 6 850 mètres carrés additionnels pour 15 000 000 $ ce qui représente un projet global de 18 140 mètres carrés. Ainsi, le ratio d'espace en propriété à long terme sera porté à 0,95. Quant au dossier des 10 910 mètres carrés additionnels en location-achat, celui-ci est présentement à l'étude.

Par ailleurs l'Université demandait également une subvention évaluée à 7 261 000 $ pour financer l'acquisition récente du Pavillon des Arts auparavant loué et cette subvention a été prévue dans le plan quinquennal 1983-1988.

Le Ministère a analysé les possibilités de collaboration entre les universités McGill et Concordia au niveau des bibliothèques. L'analyse du dossier montre que les surplus d'espaces identifiés par rapport aux normes dans les bibliothèques de McGill ne peuvent combler l'ensemble des besoins exprimés par l'Université Concordia. En effet les espaces de bibliothèque de l'Université McGill sont dispersés dans un grand nombre d'édifices différents; ses collections fort volumineuses occupent beaucoup d'espaces de rayonnage ce qui limite les espaces disponibles à la consultation. De plus, malgré la relative proximité des deux campus, il n'en demeure pas moins que les étudiants de Concordia ont des besoins minimaux d'espaces de bibliothèque sur leur campus, surtout au premier cycle. Cependant, des possibilités de collaboration demeurent et ont été entreprises par les deux universités et le Ministère en a tenu compte dans le projet qu'il se propose de financer en réduisant de 1 436 mètres carrés les espaces qu'il prévoit subventionner. Ces espaces correspondent à l'équivalent des espaces normalisés générés dans la catégorie "bibliothèque" par les étudiants gradués de l'Université Concordia. Les possibilités de collaboration seront davantage explorées au cours des prochaines années, surtout au niveau des études graduées.

- Sherbrooke

L'Université de Sherbrooke dispose d'espaces en propriété qui représentent, selon les données 1984-1985, 97 % des espaces normalisés et, à long terme, 108 % des espaces normalisés prévus. En conséquence, le Ministère ne prévoit pas financer d'investissements dans cette université.

Les modalités prévues au niveau des enveloppes annuelles devraient permettre à l'Université de Sherbrooke d'emprunter les montants nécessaires pour faire face à certains projets de rénovation.

- Université Bishop

L'Université Bishop dispose d'espaces en propriété qui représentent 152 % de ses espaces normalisés calculés en 1984-1985. Selon la prévision d'effectifs étudiants retenue à long terme, l'Université Bishop disposera d'espaces en propriété équivalent à 168 % de ses espaces normalisés. Aucun projet d'investissements n'est donc prévu pour l'Université Bishop.

Les modalités prévues au niveau des enveloppes annuelles devraient permettre à l'Université Bishop d'emprunter les montants nécessaires pour faire face à certains projets de rénovation.

- Université Laval

L'Université Laval dispose d'espaces en propriété qui représentent 93 % des espaces normalisés calculés en 1984-1985. À long terme, ce rapport passe à 108 %; dans ce contexte, aucun nouvel ajout d'espace en propriété n'est donc prévu pour l'Université Laval dans le cadre du plan d'investissements 1985-1990.

Les modalités prévues au niveau des enveloppes annuelles devraient permettre à l'Université Laval d'emprunter les montants nécessaires pour faire face à certains projets de rénovation.

- Université du Québec à Hull

Après avoir acquis l'École Sainte-Marie, l'Université du Québec à Hull dispose maintenant de 11 317 mètres carrés d'espaces en propriété, ce qui représente 68 % des espaces normalisés 1984-1985. En tenant compte des espaces loués, ce rapport passe à 116 %. Les prévisions d'effectifs étudiants indiquent que cet établissement ne devrait pas connaître une diminution d'effectifs étudiants importante au cours des prochaines années. Le développement de ses programmes contribue à attirer les étudiants francophones de la région de Hull, mais aussi ceux d'Ottawa.

Le plan quinquennal 1985-1990 ne prévoit pas d'autre projet d'ajout d'espace en propriété pour le moment.

- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ne dispose pas d'espaces en propriété. Tous les espaces qu'elle occupe actuellement sont loués principalement au Séminaire St-Michel de Rouyn et ce, pour une durée de cinq années.

Au cours de ces années, l'U.Q.A.T. continuera de partager les espaces de bibliothèque avec le cégep, conformément à une entente de service convenu en ce sens par les deux établissements.

- Université du Québec à Rimouski

Le projet de bibliothèque étant maintenant terminé, l'Université du Québec à Rimouski dispose de 17 136 mètres carrés d'espaces en propriété, ce qui représente 100 % de ses espaces normalisés calculés en 1984-1985 et 114 % de ses espaces normalisés prévus à long terme.

- Université du Québec à Trois-Rivières

Le tableau 2 montre que l'Université du Québec à Trois-Rivières dispose d'espaces en propriété qui représentent 106 % de ses espaces normalisés calculés en 1984-1985. A plus long terme, le Ministère évalue que le rapport des espaces en propriété sur les espaces normalisés passera à 1,19.

- Université du Québec à Chicoutimi

En 1984-1985, l'Université du Québec à Chicoutimi disposait de 33 123 mètres carrés d'espaces en propriété, ce qui représentait 87 % de ses espaces normalisés pour 1984-1985 et 95 % des espaces normalisés à long terme. Le Ministère ne prévoit pas financer d'autres investissements dans cette université pour le moment.

5.3- Principaux projets prévus au plan

En résumé, les principaux projets d'ajouts d'espace que le Ministère prévoit au cours de la période couverte par le plan quinquennal 1985-1990 sont les suivants:

Universités	Projet	Mètres carrés	Financement (000$) MESST	Autres sources
Université de Montréal	Bibliothèque des sciences humaines	9 104	3 667	7 700
	Acquisition d'une ferme	-	1 000	-
École Polytechnique	Agrandissement	5 037	7 423	2 000
École H.E.C.	Agrandissement	2 776	4 100	-
U.Q.A.M.	Achat Pavillon Lafontaine	8 674	-	-
	Achat Pavillon Arts IV	8 801	1 000	-
	Phase II du campus construction et rénovation	26 648	45 528	-
E.T.S.	Acquisition École Emile Nelligan	15 834	12 644	-
McGill	Rénovation de la Faculté médecine et art dentaire	Aucun	-	5 000
	Installations sportives	6 503	-	9 000
	Agrandissement de la ferme	8 361	-	3 000
	Rénovation de la Faculté de génie	Ajout de 929	-	9 300
Université Concordia	Construction de bibliothèques	18 140	18 787	15 000
I.N.R.S.-Santé	Acquisition et réaménagement d'une école	2 000	3 000	-

6- Les cas particuliers

Le cadre de référence, même s'il se veut le plus rationnel possible, ne peut tenir compte de toutes les situations. En conséquence, le Ministère doit prévoir une enveloppe pour traiter de certains cas particuliers. Le Conseil des universités a recommandé que cette enveloppe soit limitée à de véritables cas particuliers, c'est-à-dire des projets qui ne peuvent pas être couverts par les enveloppes déjà prévues. Les méthodes de calcul retenues par le Ministère pour ces enveloppes vont dans le sens des recommandations formulées par le Conseil des universités au sujet de la limitation de l'enveloppe des cas particuliers.

En conséquence, pour le plan quinquennal 1985-1990, le Ministère n'a retenu qu'un seul cas particulier, soit une contribution de 1 000 000 $ pour l'acquisition d'une ferme destinée à la recherche et à l'enseignement en médecine vétérinaire par l'Université de Montréal. Cette acquisition est rendue nécessaire suite à la décision du ministère de l'Agriculture de récupérer les espaces loués auparavant par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe.

7- Réserve pour hausse de coûts

La contribution du Ministère aux investissements universitaires est estimée en dollars de 1985 pour ce qui est des enveloppes annuelles 1985-1986 et des ajouts d'espace. Il faut donc prévoir une réserve annuelle pour hausse de coûts afin de compenser les effets de l'inflation.

Tout comme ce fut le cas dans le plan quinquennal 1984-1989, les enveloppes annuelles sont globalement indexées de 2,5 % par année. Conséquemment, dans le plan quinquennal 1985-1990, la réserve pour hausse de coûts est calculée en appliquant un taux de 2,5 %, composé annuellement, à partir de 1986-1987, sur les enveloppes annuelles ainsi que sur la portion du coût des projets qui fait l'objet d'un prélèvement. Toutefois, l'enveloppe de 15 M $ pour l'acquisition d'équipements scientifiques liés au virage technologique ainsi que l'enveloppe de 8,4 M $ pour l'acquisition de micro-ordinateurs étant considérées comme fermées, aucune réserve pour hausse de coûts n'est calculée sur celles-ci.

Habituellement, le plan prévoit également une réserve annuelle pour hausse de coûts pour la contribution du Ministère aux projets d'ajouts d'espace. Outre la provision qui avait été prévue pour les projets du plan quinquennal 1984-1989 et qui a déjà été mise à contribution pour certains projets et à part une provision additionnelle de 300 000 $ en 1986-1987, le Conseil du trésor a préféré attendre lors de la revue des programmes 1986-1987 (à l'automne 1985) pour effectuer un ajustement mécanique afin de pallier les effets de l'inflation.

IV- SOMMAIRE DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES POUR LA PÉRIODE 1985-1990

À partir du cadre décrit précédemment, le plan quinquennal pour la période 1985-1990 a été préparé et est présenté de façon détaillée dans le document ci-joint.

Les contributions globales du Ministère, ainsi que celles provenant d'autres sources sont décrites ci-après:

(En millions de dollars)

Rappel du plan 1984-1989

	Années précédentes	Période quinquennale	Année suivante	Total
MESST	5,3	300,4	-	305,8
Autres sources	5,3	47,7	-	52,9
Total	10,6	348,1	-	358,7

(En millions de dollars)

Plan 1985-1990

	Années précédentes	Période quinquennale	Année suivante	Total
MESST	21,8	331,3	-	353,1
Autres sources	3,9	47,6	-	51,5
Total	25,7	378,9	-	404,6

Par rapport aux montants d'investissements initialement fixés par le Conseil du trésor, la contribution globale du Ministère pour la période quinquennale s'établit comme suit:

	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1984-85
Proposition C.T. (1)	62,3	83,6	75,9	58,0	49,8
Réaménagement	(2,1)	(6,9)	5,7	3,3	-
INRS-Santé(2)	1,8	-	-	-	-
Montants inscrits	62,0	76,7	81,6	61,3	49,8

(1) Incluant un solde de 10,0 M $ de l'enveloppe initiale de 15,0 M $ pour le virage technologique et 8,4 M $ pour les micro-ordinateurs.

(2) Avec l'achat d'une école de la C.E.C.M., un montant de 1,8 M $ sera transféré du service de la dette du primaire-secondaire à celui du secteur universitaire.

La contribution du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie comprend deux enveloppes:

- L'enveloppe engagée est constituée de projets qui ont déjà fait l'objet d'un mémoire d'intention approuvé par le Conseil du trésor (projets en cours de réalisation). Elle inclut aussi au chapitre des enveloppes annuelles la totalité de ces enveloppes (après prélèvements) pour l'année 1985-1986 et 25 % du montant prévu pour les années subséquentes. Enfin, elle comprend également tous les projets qui sont entièrement financés par prélèvement à même les enveloppes annuelles.

- L'enveloppe non engagée comprend d'autres ajouts d'espaces qui sont justifiés par les prévisions d'effectifs étudiants et les normes d'espaces, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mémoire d'intention soumis à l'approbation du Conseil du trésor. Elle inclut aussi au chapitre des enveloppes annuelles, à partir de 1986-1987, 75 % des montants annuels prévus (après prélèvements). Le reste de l'enveloppe non engagée comprend l'enveloppe pour l'acquisition d'équipements scientifiques liés au virage technologique, l'enveloppe pour l'acquisition de micro-ordinateurs et la réserve pour hausse des coûts.

Contribution du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

	1985-1990
Enveloppe engagée (000 $)	
Projets en cours de réalisation	17 744
Enveloppes annuelles	93 823
s/t enveloppe engagée	111 567
Enveloppe non engagée (000 $)	
Projets prévus dans le cadre de référence	79 405
Enveloppes annuelles	120 570
Acquisition d'équipements scientifiques liés au virage technologique	15 000
Acquisition de micro-ordinateurs	11 200
Réserve pour hausse de coûts	15 395
s/t enveloppe non engagée	241 570

Tableau 1

Coûts unitaires utilisés pour estimer sommairement le coût d'un projet de construction nouvelle ou d'agrandissement (décembre 1985)

Catégorie d'espaces	Coût unitaire au 1er janvier 1985 (1) a	Indice des coûts (2) b	Indexation de janvier à décembre 1985 (3) c	Aménagements extérieurs (4) d	Coût unitaire total de construction e=(axb)+ c+ d	Honoraires professionnels (5) f	Mobilier appareillage outillage (6) g	Coût unitaire total (11) h= e+ f+ g
Laboratoires, services de communication et cliniques	90,00 (7)	,965	2,06	4,45	93,36	9,34	24,45	127,15
Classes, bureaux etc.	78,25 (8)	,965	1,79	3,87	81,17	8,12	9,13	98,42

---

(1) Coût unitaire médian extrait de la publication "Building Construction Cost Data 1985" de Robert Snow Means. Ce coût inclut les équipements intégrés, les conditions spéciales et les contingences.

(2) Page 348 de la publication mentionnnée en (1). Indice moyen des indices de Montréal (,968) et de Québec (,962).

(3) Indices des coûts de construction publiés par Statistique Canada, catalogue 62-007, décembre 1984, tableau 7,1, Montréal, Bâtiment institutionnel (école), page 53.

Troisième trimestre 1983= 112,1
Troisième trimestre 1984= 115,0 soit une augmentation de 2,59 % ou 0,216 % par mois

Laboratoires, services de communication et cliniques= 90,00 x ,965 x ,00216 x 11 mois= 2,06
Classes, bureaux etc.= 78,25 x ,965 x ,00216 x 11 mois= 1,79

(4) 5 % du coût de construction:

Laboratoires, services de communication et cliniques= ((90,00 x ,965) + 2,06) x 5 %= 4,45
Classes, bureaux etc.= ((78,25 x ,965) + 1,79) x 5 %= 3,87

(5) 10 % du coût total de construction.

(6)

	Coût unitaire du pi² net déjà utilisé par le Ministère et recommandé par le comité mixte ministère-universités (en $ de juin 1977) a	Indexation (9) de juin 1977 (169,5) à décembre 1984 (313,0) soit une augmentation de 84,7 % b	Indexation (10) de décembre 1984 à décembre 1985 soit une augmentation de 7,7 % c	Facteur de conversion du coût unitaire du pi² net au pi² brut d	Coût unitaire du pi² brut e=(a+b+c) x d
Laboratoires, services de communication, cliniques	18,07	15,31	2,57	,68	24,45
Classes, bureaux etc.	6,75	5,72	,96	,68	9,13

(7) Pages 329 et 333 de la publication mentionnée en (1)

College Sciences, Engineering, Laboratories	91,55
Research Laboratories and Facilities	88,45
Moyenne 91,55 + 88,45= 180,00 ÷ 2=	90,00

(8) Page 329 de la publication mentionnée en (1)
College, Classrooms and Administration 78,25

(9) Statistique Canada, 62-007, décembre 1984, indice des prix des machines et du matériel, meubles de bureaux et matériel, page 95 tableau 16-2.

(10) Même source qu'en (9). 4e trimestre 1983 à 4e trimestre 1984, 290,6 à 313,0 soit une augmentation de 7,7 %.

(11) Coût unitaire total:

	Au pied carré brut a	Au pied carré net b= a ÷ 0,68	Au mètre carré net c= b ÷ 0,0929	Au mètre carré brut d= a ÷ 0,0929
Laboratoires, services de communication, cliniques	127,15	186,98	2 012,70	1 368,68
Classes, bureaux etc.	98,42	144,74	1 558,02	1 059,42

N.B. Le coût des travaux sera augmenté du montant affecté à l'intégration des arts selon l'échelle annexée au document "Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec" (voir page 26).

D.G.E.RU. - D.R.M.F.
Le 9 avril 1985

Tableau 1 (suite)

Politique d'intégration des arts à l'architecture
et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec

Le budget, devant être alloué à l'intégration des arts lors d'un projet de construction d'un édifice, est déterminé selon l'échelle suivante

Coût des travaux	Montant affecté à l'intégration des arts
Moins de 150 000 $	Nil
De 150 000 $ à 400 000 $	1,5 %
De 400 000 $ à 2 M $	6 000 $ pour les premiers 400 000 $ plus 1,25 % de la tranche suivante
De 2 M $ à 5 M $	26 000 $ pour les deux premiers millions plus 1,0 % de la tranche suivante
De 5 M $ et plus	56 000 $ pour les cinq premiers millions plus 0,5 % de la tranche suivante

Tableau 2

Comparaison des espaces normalisés estimés 1994-1985 et des espaces inventoriés 1984-1985

Établissements universitaires	Espaces normalisés 1984-1985	Espaces inventoriés (I.L.U.Q. 1984-1985) ajustés				Position relative actuelle	
		En propriété	En location	% en location	Total	En propriété	Total
	a	b	c	d=(c ÷ e)x100	e=(b+c)	f=(b ÷ a)	g=(e ÷ a)
Bishop	11 069	16 878	-	00,0	16 878	1,52	1,52
Concordia	138 432	89 665	28 270	24,0	117 935	0,65	0,85
H.E.C.	18 899	13 331	4 259	24,2	17 590	0,71	0,93
Laval	249 394	232 887	-	00,0	232 887	0,93	0,93
McGill & Col. MacDonald	244 334	237 927	-	00,0	237 927	0,97	0,97
Montréal	245 940	200 338	27 925	12,2	228 263	0,81	0,93
Polytechnique	50 429	40 329	1 023	2,5	41 352	0,80	0,82
S/T Montréal, H.E.C. & Poly.	310 268	253 998	33 207	11,6	287 205	0,82	0,93
U.Q.A.M.	145 364	82 645	51 679	38,4	134 324	0,57	0,92
U.Q.T.R.	42 886	45 464	3 530	7,2	48 994	1,06	1,14
U.Q.A.C.	37 996	33 123	12 678	27,7	45 801	0,87	1,21
U.Q.A.R.	17 162	17 136	481	2,7	17 617	1,00	1,03
U.Q.A.H.	16 587	11 317	7 856	41,0	19 173	0,68	1,16
U.Q.A.T.	6 351	-	5 501	100,0	5 501	0,00	0,87
I.N.R.S.							
-Montréal	6 509	3 931	1 589	28,8	5 520	0,60	0,85
-Québec	3 921	-	3 318	100,0	3 318	0,00	0,85
-Rimouski	3 043	2 586	-	0,0	2 586	0,85	0,85
I.A.F.	11 497	10 451	1 099	9,5	11 550	0,91	1,00
E.N.A.P.							
-Montréal	1 114	-	1 360	100,0	1 360	0,00	1,22
-Québec	3 528	-	4 315	100,0	4 315	0,00	1,22

Tableau 2

Comparaison des espaces normalisés estimés 1984-1985 et des espaces inventoriés 1984-1985

Établissements universitaires	Espaces normalisés 1984-1985 a	Espaces inventoriés (I.L.U.Q. 1984-1985) ajustés				Position relative actuelle	
		En propriété b	En location c	% en location d=(c ÷ e)x100	Total e=(b+c)	En propriété f=(b ÷ a)	Total g=(e ÷ a)
E.T.S.	7 213	-	4 927	100,0	4 927	0,00	0,68
T.E.L.U.Q.							
-Montréal	1 851	-	1 955	100,0	1 955	0,00	1,06
-Québec	3 740	-	3 950	100,0	3 950	0,00	1,06
U.Q.S.A.							
-Montréal	54	-	107	100,0	107	0,00	1,98
-Québec	2 740	-	4 740	100,0	4 740	0,00	1,96
Sherbrooke	97 430	94 168	19 284	17,0	113 452	0,97	1,16
Total	1 367 158	1 132 176	189 846	14,4	1 322 022	0,83	0,97

Tableau 3

Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme

Établissements universitaires	Espaces normalisés 1983-1984 a	Coefficient de variation des clientèles entre 1983-1984 & 1984-1985 b	Espaces normalisés 1984-1985 c= a x b	Clientèles 1984-1985 estimées d	Prévisions minimale e	Prévisions maximale f	Prévisions moyenne g=(e+f)÷2	Coefficient de variation à long terme h= g ÷ d	Espaces normalisés à long terme i= c x h
Bishop	9 969	1,1103	11 069	1 450	1 184	1 450	1 317	0,9083	10 054
Concordia	137 075	1,0099	138 432	17 504	13 494	17 504	15 499	0,8855	122 575
H.E.C.	18 216(1)	1,0375	18 899	4 394	3 782	4 394	4 088	0,9304	17 584
Laval	240 751	1,0359	249 394	25 810	19 887	24 854	22 371	0,8667	216 159
McGill & College MacDonald	248 914	0,9816	244 334	19 991	15 787	19 991	17 889	0,8949	218 643
Montréal	223 663(1)	1,0996	245 940	25 981	21 450	25 981	23 716	0,9128	224 494
Polytechnique	46 871(1)	1,0759	50 429	4 111	3 284	4 111	3 698	0,8994	45 357
S/T Mont., H.E.C., Poly.	288 750	1,0884	315 268	-	-	-	-	0,9114	287 435
U.Q.A.M.	137 291	1,0588	145 364	20 831	17 141	20 831	18 986	0,9114	132 489
U.Q.T.R.	42 219	1,0158	42 886	6 249	4 906	6 249	5 578	0,8925	38 278
U.Q.A.C.	37 225	1,0207	37 996	4 149	3 491	4 149	3 820	0,9207	34 983
U.Q.A.R.	16 252	1,0560	17 162	2 657	1 994	2 657	2 326	0,8752	15 021
U.Q.A.H.	15 374	1,0789	16 587	2 407	2 070	2 407	2 239	0,9300	15 426
U.Q.A.T.	6 133	1,0355	6 351	1 139	985	1 141	1 063	0,9333	5 927

(1) Pour le calcul des espaces normalisés de ces établissements, voir page 13

Tableau 3

Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme

Établissements universitaires	Espaces normalisés à long terme j	Espaces inventoriés ajustés en propriété 1984-1985 k	Ajouts d'espaces déjà approuvés l	Position relative à long terme m=(k + l)÷ j	Ajouts d'espaces qui sont recommandés n	Position relative à long terme recommandée o=(k + l + n)÷ j
Bishop	10 054	16 878	-	1,68	-	1,68
Concordia	122 575	89 665 (1)	-	0,73	18 140 (2)	0,96 (3)
H.E.C.	17 584	13 331	2 776 (4)	0,92	-	0,92
Laval	216 159	232 887	-	1,08	-	1,08
McGill & College MacDonald	218 643	237 927	15 793 (5)	1,16	-	1,16
Montréal	224 494	200 338 (6)	-	0,89	9 104 (7)	0,93
Polytechnique	45 357	40 329	-	0,89	5 037 (8)	1,00
S/T Mont., H.E.C., Poly.	287 435	253 998	2 776	0,89	14 141	0,94
U.Q.A.M.	132 489	82 645	-	0,62	32 974 (9)	0,94 (3)
U.Q.T.R.	38 278	45 464	-	1,19	-	1,19
U.Q.A.C.	34 983	33 123	-	0,95	-	0,95
U.Q.A.R.	15 021	17 136	-	1,14	-	1,14
U.Q.A.H.	15 426	11 317 (10)	-	0,73	-	0,73
U.Q.A.T.	5 927	-	-	0,00	-	0,00

(1) Les espaces inventoriés contiennent les espaces du Pavillon des Beaux-Arts (7 865 m^2) pour lesquels une subvention d'investissements a été prévue dans le plan quinquennal 1983-1988.
(2) Nouvelle construction de bibliothèques (18 140 m^2 dont 6 850 m^2 sont autofinancés). La partie subventionnée du projet élève la position relative à 0,90.
(3) En tenant compte de la location d'espaces au Parc Olympique (9 869 m^2 pour l'Université Concordia et 9 337 m^2 pour l'UQAM).
(4) Agrandissement de l'École des H.E.C.
(5) Installations sportives (6 503 m^2), agrandissement de la ferme (8 361 m^2) et rénovation de la Faculté de génie (929 m^2). Tous ces projets sont autofinancés.
(6) Les espaces inventoriés incluent l'agrandissement de 4 344 m^2 effectué à l'École de médecine vétérinaire.
(7) Construction d'une nouvelle bibliothèque des lettres et des sciences humaines, dont 6 675 m^2 sont autofinancés.
(8) Agrandissment de l'École Polytechnique. Une partie du coût, soit 2 M $ sera financée par des fonds et dons.
(9) Acquisition du Pavillon Lafontaine (8 674 m^2). Acquisition du Pavillon des Arts IV (8 801 m^2) et Phase II (26 648 m^2 de construction et rénovation dont 11 149 m^2 déjà inventoriés pour le Pavillon Athanase David).
(10) Les espaces inventoriés incluent l'École Sainte-Marie (2 745 m^2) acquise récemment.

Tableau 3

Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme

Établissements universitaires	Espaces normalisés 1983-1984 a	Coefficient de variation des clientèles entre 1983-1984 & 1984-1985 b	Espaces normalisés 1984-1985 c= a x b	Clientèles 1984-1985 estimées d	Prévisions minimale e	Prévisions maximale f	Prévisions moyenne g=(e+f)÷2	Coefficient de variation à long terme h= g ÷ d	Espaces normalisés à long terme i= c x h
I.N.R.S.									
-Montréal	6 282	1,0362(1)	6 509	40 369	33 163	40 369	36 766	0,9107(2)	5 928
-Québec	3 784	1,0362(1)	3 921	40 369	33 163	40 369	36 766	0,9107(2)	3 571
-Rimouski	2 937	1,0362(1)	3 043	40 369	33 163	40 369	36 766	0,9107(2)	2 771
I.A.F.	11 095	1,0362(1)	11 497	40 369	33 163	40 369	36 766	0,9107(2)	10 471
E.N.A.P.									
-Montréal	1 058	1,0533	1 114	237	197	237	217	0,9156	1 020
-Québec	3 349	1,0533	3 528	237	197	237	217	0,9156	3 230
E.T.S.	7 413	0,9730	7 213	794	644	794	719	0,9055	6 532
T.E.L.U.Q.									
-Montréal	2 125	0,8710	1 851	1 810	1 638	1 828	1 733	0,9575	1 772
-Québec	4 294	0,8710	3 740	1 810	1 638	1 828	1 733	0,9575	3 581
U.Q.S.S.									
-Montréal	52	1,0362(1)	54	40 369	33 163	40 369	36 766	0,9107(2)	49
-Québec	2 331	1,0362(1)	2 415	40 369	33 163	40 369	36 766	0,9107(2)	2 199
Sherbrooke	88 052	1,1065	97 430	9 353	7 441	9 353	8 397	0,8978	87 471
Total	1 312 725	1,0416	1 367 158	-	-	-	-	0,8963	1 225 585

(1) Le coefficient de variation de clientèles est celui du réseau "Université du Québec".
(2) Le coefficient de variation de clientèles à long terme est celui du réseau "Université du Québec".

Tableau 3

Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme

Établissements universitaires	Espaces normalisés à long terme j	Espaces inventoriés ajustés en propriété 1984-1985 k	Ajouts d'espaces déjà approuvés l	Position relative à long terme m=(k + l)÷ j	Ajouts d'espaces qui sont recommandés n	Position relative à long terme recommandée o=(k + l + n)÷ j
I.N.R.S. -Montréal	5 928	3 931	-	0,66	2 000 (1)	1,00
-Québec	3 571	-	-	0,00	-	0,00
-Rimouski	2 771	2 586	-	0,93	-	0,93
I.A.F.	10 471	10 451	-	1,00	-	1,00
E.N.A.P. -Montréal	1 020	-	-	0,00	-	0,00
-Québec	3 230	-	-	0,00	-	0,00
E.T.S.	6 532	-	15 834 (2)	2,42	-	2,42
T.E.L.U.Q.-Montréal	1 772	-	-	0,00	-	0,00
-Québec	3 581	-	-	0,00	-	0,00
U.Q.S.S. -Montréal	49	-	-	0,00	-	0,00
-Québec	2 199	-	-	0,00	-	0,00
Sherbrooke	87 471	94 168	-	1,08	-	1,08
Total	1 225 585	1 132 176	34 403	0,95	67 255	1,02 (3)

(1) Acquisition et réaménagement de l'École "Centre de soins à la personne" de la C.E.C.M. pour I.N.R.S.-Santé

(2) Acquisition et réaménagement de l'École Émile Nelligan.

(3) En tenant compte de la location d'espace au Parc Olympique (9 869 m^2 pour l'Université Concordia et 9 337 m^2 pour l'UQAM).

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie
**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires**

37-8244